

nes, le premier ministre déclare qu'un juge sera nommé pour étudier le cas Spencer.

Monsieur le président, je dis que le premier ministre a conduit son ministre de la Justice à la guillotine. C'est le premier ministre qui est responsable de cette situation, parce qu'il ne sait pas prendre les décisions quand c'est le temps. Il oublie qu'il est le premier ministre du Canada et qu'il ne doit plus agir comme un simple diplomate. Le premier ministre doit oublier son rôle de diplomate, doit consacrer ses énergies à prendre des décisions.

Si, à ce moment-là, vendredi après-midi, j'avais été à la place du ministre de la Justice, j'aurais simplement présenté ma démission au premier ministre parce que, justement, le premier ministre venait de le placer dans une situation absolument intolérable. Je n'ai pas compris l'attitude du ministre de la Justice à ce moment-là.

Que le cas Spencer revienne sur le tapis aujourd'hui, qu'on décide de nommer un juge pour enquêter sur les faits, même il y a 15 ou 20 ans passés, pour savoir s'il y a eu du sabotage en 1944, 1951 ou 1961, c'est inconcevable qu'un premier ministre se permette un tel patinage de fantaisie aux frais de la population canadienne. Nous avons trop patiné jusqu'à maintenant à ce sujet, et à ceux qui essaient de se faire du capital politique avec l'affaire Spencer, je leur souhaite de manquer gravement leur coup.

Nous, de notre groupe, voulons que la justice règne. Nous sommes en faveur du respect des droits de l'homme. Nous désirons qu'un homme impliqué dans quelque chose ait le droit de se défendre. Nous voulons qu'aussi longtemps qu'il n'a pas été prouvé qu'un homme est coupable, il bénéficie du doute. Apparemment, ce n'est pas le cas de Spencer, puisqu'on change d'attitude après trois semaines de discussions et quatre semaines de questions à l'appel de l'ordre du jour.

Ce n'est pas mon intention d'en dire davantage à ce sujet. Par ailleurs, je signale que si cette situation existe actuellement, ici, au Parlement de la nation, ce n'est pas l'opposition que nous devons blâmer, mais bel et bien le premier ministre qui n'a pas su prendre ses responsabilités au moment opportun.

L'autre question qui me vient à l'esprit est celle qu'a mentionnée le ministre de la Justice, lui-même, vendredi, à savoir l'affaire Munsinger. Cette affaire Munsinger a été lancée à brûle-pourpoint, comme une accusation, par le ministre de la Justice ici, à la Chambre, sans donner aucun détail. Nous voulons des détails. Nous n'en savons rien, mais nous entendons toutes sortes de rumeurs à ce sujet. Par ailleurs, qu'on ne lance pas d'accusation à la Chambre sans donner de preuve. Qu'on étale ici, au Parlement fédéral,

toute l'affaire Munsinger. S'il y a eu sabotage ou espionnage, si des ministres y ont été impliqués, ou si un ministre de l'ancien gouvernement, comme on entend dire dans les corridors du parlement, y a été impliqué, que la lumière soit faite, mais on ne doit pas lancer toutes sortes d'accusations à travers son chapeau. Quand on lance une accusation aussi grave à la face de tous les députés, qu'on ait au moins le courage de donner des détails!

Nous voulons que justice soit faite également à tous, non pas seulement à un petit groupe ici et là, mais à tout le monde. S'il y a des choses à révéler, dans le meilleur intérêt de la nation canadienne et du Parlement canadien, qu'elles le soient, qu'on fasse la lumière sur cette accusation!

J'invite le ministre de la Justice à ne pas user de discrétion. Il a lancé une accusation relativement à une affaire connue sous le nom de Munsinger. Je demande au ministre de la Justice de nous éclairer à ce sujet, parce que lui est censé en savoir quelque chose. Or, qu'il se lève et nous dise ce qu'il connaît de l'affaire Munsinger. En ce qui a trait à M. Spencer, on lui donne l'occasion de se défendre devant un juge nommé par le cabinet. Et, à ce sujet-là, je dis au premier ministre que l'article 50 de la loi sur le Service civil ne vaut pas grand-chose. Si un accusé n'a aucun recours en vertu de cet article, rayez-le; conservons et utilisons l'article 60 qui donne droit de recours à celui qui est congédié par le Service civil pour certaines raisons. A ce moment-là, nous n'aurons pas l'air ridicules à la face du peuple canadien.

En terminant, je demande au très honorable premier ministre de prendre ses décisions quand c'est le temps afin que nous ne soyons plus considérés comme des dupes.

• (5.20 p.m.)

[Traduction]

M. Fairweather: Monsieur le président, j'ai une question à poser au député de Villeneuve. M'y autorise-t-il? J'ai mené un combat intérieur en faveur de la modestie, mais j'ai été vaincu. Le 19 janvier, premier jour où l'on a autorisé des questions, le député de Royal a posé la première question à propos de la surveillance extraordinaire subie par M. Spencer. Peu importe le mérite personnel, il faut que la vérité triomphe.

M. Thompson: Monsieur le président, à mon avis, la situation à la Chambre frise actuellement le ridicule. Depuis plusieurs semaines on discute des crédits de l'année presque écoulée. Une crise financière se prépare. Il n'y a pas d'argent pour payer les fonctionnaires, ni les membres des forces armées, ni les titulaires de la pension de vieillesse.